

Prise de position – 3 juillet 2025

Semelles de chaussures d'escalade sans substances nocives

Situation initiale

Les semelles en caoutchouc des chaussures d'escalade contiennent des additifs potentiellement nocifs pour la santé, appelés RDC (« rubber-derived compounds »). C'est ce que révèlent les dernières recherches de [Sherman et al. \(2025\)](#). Le frottement entre la semelle et la paroi génère des particules de caoutchouc qui peuvent être inhalées et pénétrer dans les poumons ou être avalées et atteindre le tube digestif.

Les fabricants de semelles ajoutent ces additifs au caoutchouc afin d'améliorer son adhérence lors de l'escalade. La concentration de ces substances chimiques dans les résidus de caoutchouc inquiète le secteur suisse des salles d'escalade.

Afin d'améliorer durablement la qualité de l'air dans les salles d'escalade et de bloc, les installations et les fabricants doivent agir. Toutefois, l'aération et le nettoyage ne sont que des « mesures symptomatiques » tant que des additifs douteux continuent d'être ajoutés aux semelles en caoutchouc. C'est pourquoi l'Association suisse des salles d'escalade (ASSE) demande aux fabricants de chaussures d'escalade d'assumer leur part de responsabilité et de renoncer à l'utilisation de substances nocives dans les semelles en caoutchouc.

Recommandations

... pour les salles d'escalade de l'ASSE

- Les installations disposent d'une ventilation adéquate ou d'une arrivée d'air frais
- Les installations, et en particulier les tapis, sont nettoyés régulièrement
- Il est recommandé de porter un masque de protection respiratoire lors du nettoyage des zones très polluées et lors du démontage des voies et blocs

Exigences

... envers les fabricants de chaussures d'escalade, leurs importateurs et leurs fournisseurs

Les salles d'escalade suisses exigent les trois points suivants :

- Développement de semelles exemptes de produits chimiques potentiellement nocifs
- Marquage de ces semelles avec un label scientifiquement fondé
- Diffusion du label via leurs canaux de vente

Objectif

D'ici trois ans, à partir de 2029, les salles d'escalade suisses n'achèteront plus que des chaussures de location provenant de fabricants qui respectent ces trois points.